

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 103

présenté par
Mme Meunier

ARTICLE 31

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Le 116 117, numéro européen expérimenté devient le numéro d'appel unique d'assistance pour le conseil médical et les demandes de soins non programmés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de généraliser le 116 117 numéro européen expérimenté depuis 2017 dans trois régions comme numéro unique d'assistance pour le conseil médical et les demandes de soins non programmés.